



Le café

GUI —
— **CHET**
vert

Entretien des locaux et nettoyage - achats de fournitures

06 avril 2023



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le café





Le café



1.

Mot d'introduction

Alexandra Lamotte

**Cheffe de projet commande
publique durable**

**Commissariat Général au
développement durable**

1. Le Guichet vert

Inscription dans le cadre du PNAD



Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 :

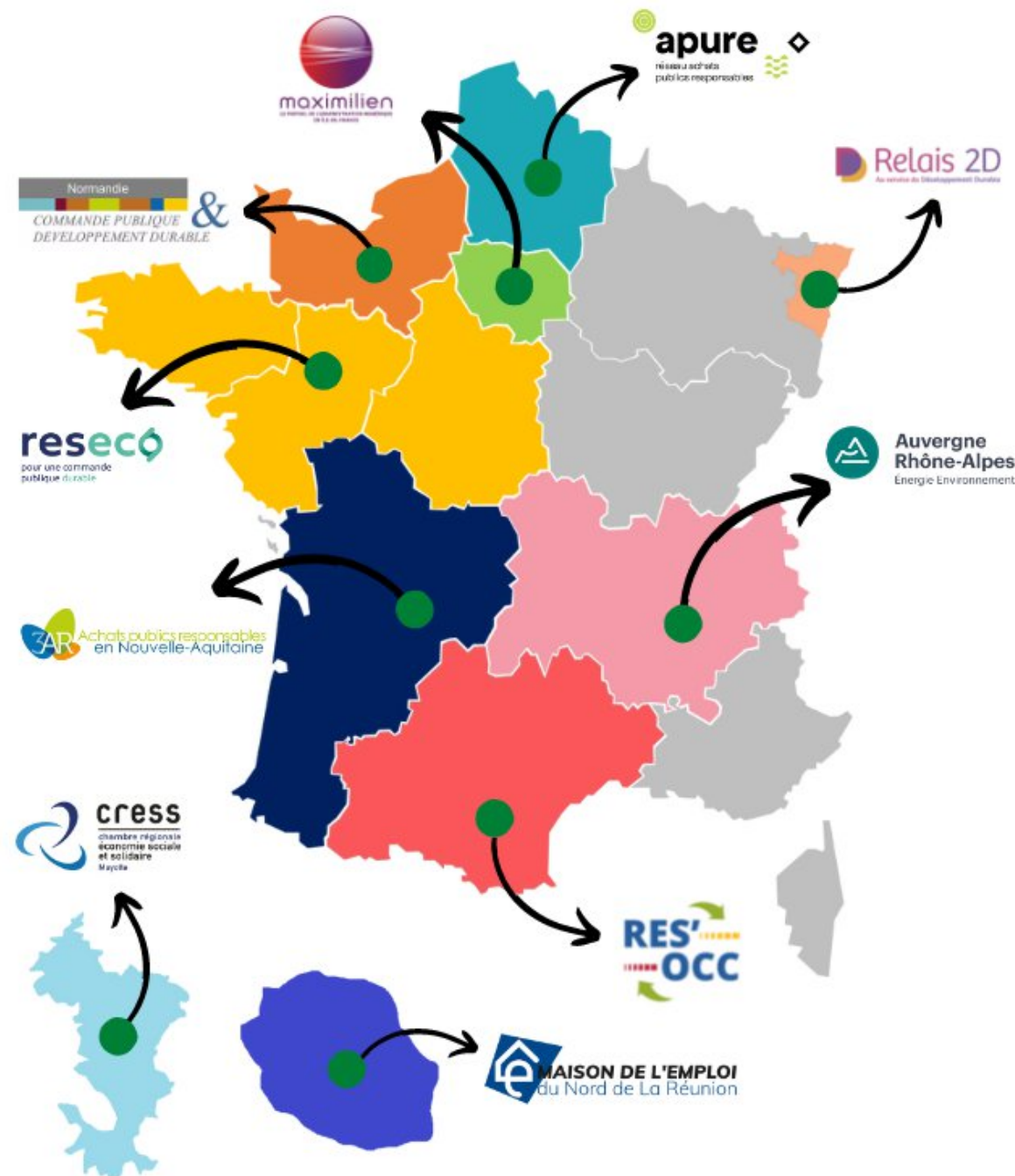
- Objectif de **100% de considérations environnementales** dans les contrats publics en 2025
- Action n°7 du PNAD : Renforcer l'offre de facilitateurs sur le volet social et **déployer le volet environnemental**

1. Le Guichet vert

Un service à l'échelle nationale

Le **Guichet vert** est :

- Un service gratuit de **conseil de premier niveau**
- A destination de toute **structure soumise au code de la commande publique**
- Porté par les réseaux régionaux et soutenu par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires



1. Le Guichet vert

Modalités

Type de réponses apportées par le Guichet vert :

- Guides ressources, fiches REX, exemples de DCE ;
- Informations sur la réglementation achats durables ;
- Conseils pour le sourcing, etc.



Le Guichet vert **n'est pas** une prestation de conseil juridique ni une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Cadrage dans la [Charte du Guichet vert](#)

Formulaire de saisie du Guichet vert :

<https://gipmaximilien.limesurvey.net/353211>



Le café



Le RREDD



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

L'éco-responsabilité et la commande publique durable en Auvergne-Rhône-Alpes



Création d'un réseau dédié à la commande publique durable en 2002

4 missions principales :

- L'organisation de rencontres régulières de travail, d'échanges et de témoignages d'expériences existantes des acteurs publics en Auvergne Rhône-Alpes sur le thème de la commande publique durable
- La veille, la diffusion, la publication, la mutualisation, la mise en ligne d'informations via le [Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- L'accompagnement des acteurs publics pour les aider concrètement sur l'intégration du développement durable dans leurs marchés et dans leur organisation
- La mise en place de formations à la carte, selon les besoins spécifiques des partenaires intéressés



Le café



Le réseau 3AR



Le réseau 3AR

Un réseau régional pour ...



Accompagner
la montée
en compétence



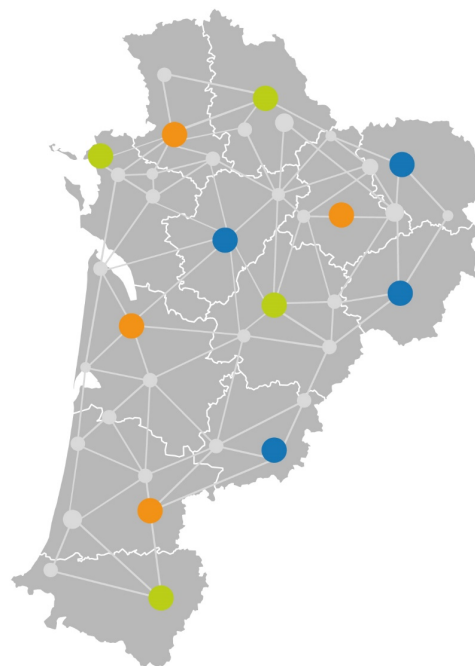
Susciter
l'intérêt



Valoriser
et partager
les expériences



Favoriser les
échanges et
rencontres



**65 adhérents
en 2022**

Nos actions



La Réf.

L'outil pour connaître la réglementation
des achats publics durables.



Le café



Le réseau RAN COPER



Le réseau des acheteurs normands pour la commande publique éco-responsable (RAN COPER)



Qui sommes-nous ?

- Un réseau qui accompagne les acheteurs publics normands dans leurs projets d'achats responsables et durables

Les objectifs du RAN COPER

- Favoriser un développement durable des territoires
- Maintenir les tissus économiques locaux
- Valoriser et partager les expériences normandes
- Renforcer les innovations territoriales

Les services du RAN COPER

- Sessions de formation, webinaires, journées techniques, groupes de travail thématiques
- AMO en ligne (« Conseil minute » réservé aux adhérents, guichet vert ouvert à tous)



Le café



2.

Contexte

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

2. Quelques chiffres et enjeux

- Impacts sur l'homme et l'environnement
 - Production des matières premières et fabrication : produits issus de l'industrie pétrochimique
=> épuisement des ressources naturelles non renouvelables
 - Utilisation : présence de COV, colorants, parfums...
=> pollution de l'air impactant la santé des occupants et des utilisateurs
 - Fin de vie : rejet de ces substances dans la nature
=> pollution des sols et des milieux aquatiques
 - Conditionnement

➤ Réglementation

- Réglementation européenne CLP n°1272/2008 sur l'étiquetage
- Loi TECV (2015) :
 - Réduire les émissions de GES de 40% en 2030 (/1990) => 55% Climat et résilience
 - Réduire les quantités de déchets mis en décharge de 50% en 2025





Le café



3.

**Sollicitations &
réponses apportées**

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

Demandes de l'acheteur :

- A quel type de labels faire appel ?

➤ Les conseils du Guichet vert

- Les écolabels (type I) : garantissent des impacts réduits tout au long du cycle de vie du produit : Écolabel Européen, NF Environnement, Cygne Nordique, Ange Bleu
- Ecocert : garantit une utilisation de produits végétaux, d'origine renouvelable et contribue donc à limiter l'épuisement des ressources
- Nature & Progrès : garantit des produits respectueux de l'environnement, des hommes et des animaux. S'appuie sur ses propres cahiers des charges et l'engagement de ses adhérents au travers d'une charte



- Est-il nécessaire d'allotir ?

➤ Les conseils du Guichet vert

- Lot réservé aux produits écologiques utile afin de ne pas exclure du marché les entreprises spécialisées dans la fourniture de tels produits ET qui peuvent présenter des engagements sociaux

3. Sollicitations & réponses apportées

Cas #1 : Les labels

3. Sollicitations & réponses apportées

Cas #2 : Le prix des produits labellisés

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

- **Les produits d'entretien plus respectueux de l'environnement sont-ils plus chers ?**
 - Pas assez d'études pour affirmer que les produits écologiques coûtent plus chers à l'achat. Retours d'expérience ?
- **Comment réduire les coûts d'entretien des locaux pour compenser l'achat des produits écologiques ?**
 - Questionner son besoin : fréquence de nettoyage
 - Éviter le surdosage
 - Respecter les recommandations pour la dilution
 - Les produits à diluer sont moins chers à long terme que les produits prêts à l'emploi
 - Acheter des quantités plus importantes pour réduire les coûts
 - Les produits microfibre sont plus chers à l'achat mais réduisent le coût de cycle de vie (+1% de coût et -10% temps de travail)
 - Utilisation d'appareils à classe énergie performante (aspirateurs, nettoyage vapeur)

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

3. Sollicitations & réponses apportées

Demande de l'acheteur :

- Quelle clause environnementale intégrer dans mon marché d'entretien / nettoyage ?
- Les conseils du Guichet vert
 - Pourcentage de produits proposés au bordereau labellisés et certifiés Ecolabel, Ecocert, etc. ou équivalent -> échantillons de produit
 - Aucune substance dangereuse ne doit être présente et/ou Les biocides, phosphates et le phosphore ne doivent pas être présents dans les produits
 - Favoriser les produits concentrés, rechargeables et lavables, les produits "universels" (sol et surfaces)
 - Tous les produits doivent être accompagnés d'instructions de dosage claires
 - Actions pour réduire le volume de déchets lié à la fourniture des produits, reprise des emballages, part des emballages recyclés ou recyclables...

Cas #3 : Les spécifications techniques

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

- Retour d'expérience de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (38)

Mehdi BAABAA (mehdy.baabaa@valsdudauphine.fr), Juriste



CAFÉ GUICHET VERT « Entretien des locaux - Nettoyage »

Témoignage de la Communauté de communes Les
Vals du Dauphiné (38)



Présentation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

- Située en Isère (38), à mi-chemin entre Lyon, Grenoble et Chambéry
- 36 communes
- Environ 65 000 habitants
- Fusion en 2017 de 4 anciennes intercommunalités (Loi NOTRe 2015)
- Intercommunalité majoritairement « rurale »
- Budget 2022 = 58 517 725 € (Fonct° = 38 650 613€ // Inv = 19 867 111€)



Présentation du marché objet de la sollicitation du Guichet Vert

- **Marché : Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien pour les besoins de la collectivité**
- **Prestation de nettoyage internalisée (effectuée en interne par les agents de la collectivité)**
- **Accord-cadre mono-attributaire / Avec montant maximum / Reconductible avec durée maximale de 4 ans**
- **Lot unique (Produits d'entretien et matériels)**
- **Montant consommé = environ 30 000,00 euros HT / an**

4. Ressources, guides, outils



BOITE À OUTILS ACHETEURS PUBLICS

LOT DÉDIÉ « PETITE ENFANCE »
RESPECTUEUX DES ENJEUX DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



The collage displays several key documents from the 'Boîte à Outils Acheteurs Publics' kit:

- Table of Contents (EXEMPLE DE BPU - LOT N°X - "CRÈCHES")**: A table listing various categories of products and their corresponding pages.
- Notice de Sourcing**: A document providing detailed instructions and requirements for the sourcing process, including sections on 'Principes de sourcing', 'Processus de sourcing', and 'Principes de sourcing respectueux de la santé et de l'environnement'.
- Fiche d'entretien de sourcing**: A form used for recording and tracking the results of the sourcing process, including fields for 'Date de sourcing', 'Nom du fournisseur', 'Prix', and 'Statut'.

Méthode

1. Analyse approfondie commune Alicse et 3AR

Sur le terrain dans les collectivités

2. Fiche « acheter exigeant »

Réglementation, risques chimiques, identification des labels et normes à privilégier ...

3. Étude technique qualitative du marché existant

Nos exigences sont-elles réalistes ? Interviews des fournisseurs régionaux

4. Journée technique régionale

En présence des fournisseurs et en partenariat avec la CCI

5. Rédaction du clausier

Exigeant et réaliste : pour un allotissement « nettoyage petite enfance »

4. Ressources, guides, outils



- Un guide pratique
- Un référentiel de clauses et critères « santé environnement » prêts à l'emploi
- Un exemple de Bordereau de Prix Unitaire pour un lot dédié
- Une grille personnalisable pour la construction et la notation de critères « santé environnementale »
- Un avis de sourçage et une grille d'entretien type
- Outil compatible avec les contraintes liées au contexte sanitaire Covid

Des résultats concrets

- **L'offre fournisseur évolue !**
 - Modification de formule et de l'offre en fonction des critères exigés chez au moins 4 fournisseurs régionaux.
- **Outil utilisé dans tous nos accompagnements**
- **400 téléchargements de l'outil**
 - Services acheteurs et prescripteurs, associations et structures d'accompagnement
 - En Nouvelle-Aquitaine et hors région

>> **RÉCUPÉRER LA BOITE A OUTILS** : <https://3ar-na.fr/documents/boite-a-outils-acheteurs-publics-pour-la-creation-dun-lot-dedie-petite-enfance-dans-les-marches-publics-nettoyage/>

1-Le référentiel / clausier

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Nous vous proposons un clausier-type ("référentiel achats") spécifique à un lot "petite enfance" au sein d'un marché de fournitures (nettoyage).
Il vous est possible d'adapter ces propositions à votre contexte d'achat.

	THÈME	ARTICLE DU CODE DE LA CP	CLAUSE / RÉDACTIONNEL TYPE	PIÈCES DU DCE CONCERNÉES	vigilance à garder en tête
Les leviers mobilisés, organisés par thèmes	PROMULGUE	ARTICLE R2113-3	PRÉAMBULE Article 1 - Préambule - contenu et objectifs Considérant que : - le lot "Petite enfance" est engagé dans une politique environnementale destinée à améliorer la santé et l'environnement des habitants et de son personnel, en accordant un haut niveau d'exigence en matière de qualité des produits ; - l'utilisation des produits d'entretien a un impact important sur la santé de personnel et des utilisateurs des bâtiments communaux ; - l'utilisation des produits d'entretien a un impact important sur l'environnement ; que l'utilisation de produits plus écologiques pour nettoyer les locaux peut améliorer la Qualité de l'Air Interne (QAI) ; Le lot est destiné à : - développer la gamme de produits propres de labels (ou d'équivalents) permettant un faible impact sur la santé et l'environnement et la mise en place d'activités d'éco-citoyenneté ; - contribuer à former son personnel à la bonne utilisation des produits propres de labels ; - fournir la possibilité de produits propres de labels dans les autres lots, quand cela est possible techniquement ; - faire émerger de nouvelles pratiques en utilisant certains produits comme le vinaigre blanc ; - assurer pendant un certain laps de temps la sécurité de son personnel ;	Article 1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ou "document général" passé en accord avec l'Article "Objet" du Règlement de Consultation (RC)	ARTICLE 1 - Le Code de la Commune Publique impose le premier principe des achats de développement durable pour le titulaire du Marché de Fourniture public.
			SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	Règlement de consultation (RC) dans les sections relatives aux "conditions de consultation" relatives à l'"Abonnement", voire au "développement durable" voire à la "qualité environnementale". Cahier des Clauses Techniques Particulières Article "Spécifications techniques - lot 'petite enfance'".	L'objet de la section de appel aux offres est déterminé par les termes de l'acte relatif aux obligations réglementaires en matière de santé environnementale (Santé de l'air intérieur par exemple), de vérifier les engagements antérieurs de votre structure (Article 21, Contrat Local de Santé), votre record de présence / l'expérience de vos usages par les usagers et après à des substances ajoutées ou retirées pour le développement durable de l'activité publique.
Des clauses rédigées à chaque étape de la rédaction de votre DCE	LABELS	ARTICLE R2113-42 à R2113-47	Article "Labels 'verts officiels' (certifiés par organisme accrédité) ou labels privés officiels (labels vert officiels, certification des labels R2113-42 à R2113-47 de l'Union de la Commune Publique)". - En référence au règlement intérieur dans le Règlement de Procédure de Mise en Vente (RPM) le titulaire devra fournir des produits disposant d'un label tel que défini à l'article R2113-42 du Code de la Commune Publique. (Label Ecocert, Eco Dilegencé Ecoart, Nordic Swan ou Cosmos). Les clauses de performance et labels correspondants sont détaillés par type de produit dans le RPM. Si un article précipité ne dispose pas de label de référence indiqué dans le RPM, le soumissionnaire devra se référer à l'ensemble des critères du label mentionné pour proposer une équivalence. Il indiquera les niveaux attendus pour chacun des critères, le niveau atteint par ses produits sur chacun des critères ainsi que les preuves fournies par des organismes certificateurs ou de contrôle.	Règlement de consultation (RC) dans les sections relatives aux "conditions de consultation" relatives à l'"Abonnement", voire au "développement durable" voire à la "qualité environnementale". Cahier des Clauses Techniques Particulières Article "Spécifications techniques - lot 'petite enfance'".	
			En référence au règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (n° 1272/2008 - CLP), les produits fournis par le titulaire qui portent les mentions de danger suivantes ne seront pas admis : H302, H310, H330, H331, H332, H333, H334 à H373 (à moins sous forme de tableau).	Cahier des Clauses Techniques Particulières Article "Spécifications techniques - lot 'petite enfance'".	Les substances les plus préoccupantes sont éliminées avec des phrases de risque en H (Pascal) et doivent être indiquées dans les FDS technique (1). Certaines sont spécifiquement bannies dans les établissements recevant du public enfants. Les labels engagés dans le RPM garantissent l'absence de ces substances, leurs préconisations concernant le maintien de cette classe.
		ARTICLE R2113-44 à R2113-46	En référence au règlement européen n° 609/2009 (RoHS), les produits fournis par le titulaire ne comportent pas de substances "très préoccupantes" telles que les SVHC (à moins sous forme de tableau).	Cahier des Clauses Techniques Particulières Article "Spécifications techniques - lot 'petite enfance'".	Les substances extrêmement préoccupantes SVHC sont éliminées dans le règlement C.S. des FDS (à moins sous forme de tableau) et doivent être indiquées dans les FDS technique (à moins sous forme de tableau).
Les références réglementaires associées	MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS TECHNIQUES	ARTICLE R2113-4 à R2113-5	CONDITIONS D'EXÉCUTION - Le titulaire sera obligé de fournir dans un délai d'un mois maximum suivant la notification, les fiches techniques de tous les produits. L'équipe technique fera référence à la norme applicable pour le produit concerné. - Le titulaire de marché fournira une fiche de données sécurité conforme à la réglementation ainsi qu'un dossier technique pour tout produit et matériel proposé dans le cadre de son offre. Ces données seront immédiatement en ligne (accès en direct) conformément à l'article 1 et le but fonctionnel des produits et matériels. Pour que les fournisseurs soient précis, recommandés de ne pas choisir de produits dans un contexte et de ne pas s'appuyer sur des produits de remplacement.	Cahier des Clauses Techniques Particulières	
			Des clauses-types à adapter à votre contexte !	Les pièces de votre Dossier de consultation des entreprises concernées	Des compléments

3-L'avis de sourçage

AVIS DE SOURÇAGE

[NOM et adresse de la structure – mail de contact]

Présenter en préambule le cadre politique dans lequel est engagée la collectivité (par exemple CLS, SPASER, signature charte territoire sans PE...).

A ce titre, une attention particulière est menée sur l'exposition des jeunes enfants aux substances chimiques dangereuses pour leur santé, avérées ou suspectées.

Dans le cadre de la préparation de son prochain marché de fournitures de produits et matériels d'entretien, la collectivité souhaite réaliser un sourçage de l'offre existante en matière de nettoyage prenant en compte les enjeux de santé environnementale liés à ce secteur d'activité (concernant en particulier l'exposition des jeunes enfants accueillis en crèches, et celle des agents en charge du nettoyage de ces crèches).

Titre succinct : Fourniture de produits de nettoyage respectueux de la santé et de l'environnement

Cet avis est un avis de sourçage réalisé conformément aux dispositions de l'article R2111-1 du Code de la Commande Publique qui permet aux organismes publics d'effectuer « *des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences* », pour préparer la rédaction d'un marché public.

Il est donc précisé qu'il ne s'agit pas d'un avis de marché ni d'une mise en concurrence. Il est toutefois précisé aux opérateurs économiques intéressés qu'un avis de marché sera effectué durant le mois de... / année (prévisionnel) [vous pouvez préciser l'adresse de la plateforme de dématérialisation utilisée] pour la sélection d'un fournisseur de produits de nettoyage.

Les opérateurs économiques souhaitant être référencés par le pouvoir adjudicateur pourront

4-La grille d'entretien sourçage

EXEMPLE DE GRILLE D'ENTRETIEN DE SOURÇAGE

Marché concerné : fournitures de produits de nettoyage – lot « crèches »

Date de l'entretien :	Lieu :
-----------------------	--------

Présents pour la structure [idéalement 2 personnes : binôme acheteur-prescripteur]

Nom :	Fonction :
Nom :	Fonction :

Nom du fournisseur :	Nom contact :
Adresse :	Fonction contact :
Tél :	Mail :



Exigences de l'acheteur :

- Proposez-vous des produits labellisés ECOCERT Ecodétergence, Swan, Cosmébio (ou niveau équivalent) – lesquels ?
- Formation des agents (au regard des enjeux environnementaux et sanitaires ; ex. « proposez-vous dans vos programmes de formation des temps d'information sur l'étiquetage CLP + lecture de FDS ? »)
- Respect des normes en vigueur : modes de preuves ?

Question d'ordre technique et/ou organisationnel : [à compléter selon vos contraintes]

- Dilution
- Emballage

5-L'outil d'analyse (extrait)

1/ TOUS PRODUITS						
MATERIEL & DILUTION	outil de dilution facile proposé ? (centrales, doseurs automatiques)	oui		non		un produit concentré peut être plus écologique. Mais l'étape de dilution peut comporter des risques (surdosage, mauvais usages)
	si dilution :	système mécanique / à pousoir intégré au produit, permettant un dosage contrôlé	centrale de dilution fournie avec formation et contrat d'entretien	pas de système de dosage inclus	Mémoire entreprises ? ou BPU (analyse simplifiée)	Le système de dilution doit être très simple et très sûr
	si dilution : flacon spray	flacon mousseur avec étiquetage sérigraphié	flacon fourni	flacon non fourni	[à détailler dans le BPU pour chacune des références avec spécificités]	un flacon mousseur évite une inhalation trop importante des microgouttes "sprayées"
	si dilution : temps de conservation de la dilution dans un flacon spray ? (surtout désinfectants)	jusqu'à 1 mois	1j à 1 mois	inf ou = 1j		être vigilant sur le gaspillage - devoir jeter le produit chaque jour implique un gaspillage et plus de produits dans les effluents
PRODUIT	pictogramme CLP sur le produit?	non	oui : corrosif - irritant	oui : autre	Fiche de Données de Sécurité (FDS) : rubrique 2 et sur le produit	Le pictogramme CLP indique le risque majeur du produit 
	Nombre de pictogrammes de protection obligatoire	aucun ou protection des mains		3 et au-delà	FDS : rubrique 8	

Produits et matériel d'entretien et nettoyage

4. Ressources, guides, outils

- Fiche d'initiative [Prestation de nettoyage de la MACI - Université Grenoble Alpes](#), AURA-EE
- [Annuaire des labels](#), AURA-EE
- Guide [Produits d'entretien et nettoyage - Impacts environnementaux et labels](#), ADEME
- Le [nettoyage au vinaigre dans les écoles de la ville](#) : Retour d'expériences de Faches Thumesnil (59)
- Les [critères écologiques pour les services de nettoyage intérieur](#) de l'Union Européenne

3.2.2 Accessoires de nettoyage en matières textiles	
Critères essentiels	Critères complets
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	
ST2.1 Utilisation de produits microfibrés Au moins C % ^{b)} de tous les accessoires de nettoyage en matières textiles (chiffons, têtes de serpillières, etc.) utilisés pour exécuter les tâches liées au marché doivent être constitués de microfibrés. Chaque produit doit être accompagné d'une fiche technique détaillant les instructions d'utilisation et de nettoyage (instructions d'entretien). Vérification: Le soumissionnaire doit fournir la liste des accessoires de nettoyage en	ST2.1 Utilisation de produits microfibrés et d'accessoires de nettoyage porteurs du label écologique Tous les accessoires de nettoyage en matières textiles (chiffons, têtes de serpillières, etc.) utilisés pour exécuter les tâches liées au marché doivent être constitués de microfibrés ou satisfaire aux exigences du label écologique de l'Union européenne pour les produits textiles. ² Chaque produit doit être accompagné d'une fiche technique détaillant les instructions d'utilisation et de nettoyage (instructions d'entretien).

**Produits et
matériel
d'entretien
ou
prestations
de nettoyage**

Questions/réponses



Le café



5.

Événements à venir

5. Évènements à venir

AGENDA



06/04/2023 : **Webinaire d'[introduction à la commande publique durable](#)**



19/04/2023 : **Journée d'actualité à Angers**
[Les marchés publics de denrées alimentaires](#)



09/05/2023 : [Prestations intellectuelles circulaires & solidaires](#) : enjeux, clauses, critères



06/06/2023 : **Atelier régional du réseau APuRe**
[S'outiller pour rendre ses achats plus responsables](#)



? juin : Fondamentaux de la commande publique durable



Le café



Merci pour votre présence !

Donnez-nous votre avis :

<https://gipmaximilien.limesurvey.net/347787>

Catherine PREMAT

catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr

Élise QUEMBRE

guichetvert@3ar-na.fr

guichetvert@ran-coper.fr